

# Vie privée sur Internet : la polémique Facebook

L'utilisation des données de centaines de millions d'internautes par les réseaux sociaux n'est pas encadrée

**A**ppartenons-nous définitivement à Facebook ? C'est ce qu'ont pu se demander, pendant une quinzaine de jours, ses 175 millions d'adeptes. En modifiant, le 4 février, les conditions d'usage de son site, le réseau social numérique le plus fréquenté du monde s'était en effet arrogé, de manière perpétuelle, tous les droits sur les contenus mis en ligne par les utilisateurs. Devant le tollé provoqué par cette mesure, le site a toutefois annoncé, mercredi 18 février, qu'il revenait sur sa décision.

« Vous accordez à Facebook le droit irrévocable, perpétuel, non exclusif, transférable et mondial (avec l'autorisation d'accorder une sous-licence) d'utiliser, copier, publier, diffuser, stocker, exécuter, transmettre, scanner, modifier, éditer, traduire, adapter, redistribuer n'importe quel contenu déposé sur le site », peut-on lire dans les conditions d'utilisation qui accompagnent l'inscription sur le site. L'internaute peut toutefois reprendre les droits sur ses données grâce à la mention suivante : « Votre contenu d'utilisateur peut être effacé du site à n'importe quel moment. Si

vous l'effacez, le droit accordé à Facebook évoqué précédemment expirera automatiquement. »

C'est cette mention qui avait été supprimée. Même si elle est désormais rétablie, le « droit de retrait » de l'internaute reste relatif, comme l'a lui-même admis sur son blog Mark Zuckerberg, président fondateur de Facebook : « Même si une personne désactive son compte, ses amis conservent une copie des messages échangés. » Soucieux de l'image de son réseau social, M. Zuckerberg a invité ses membres à participer à la révision des termes de sa licence d'utilisation.

Ce flou entretenu sur les limites entre espaces publics et privés dans le « village planétaire » suscite l'inquiétude croissante des citoyens, comme celle des autorités européennes chargées de la protection des données individuelles. Car Facebook n'est que la partie émergée de l'iceberg. Sur la Toile, tout est lié. Et les traces ne s'effacent pas avec le temps. En publiant le portrait détaillé d'un parfait inconnu, le magazine alternatif *Le Tigre* a récemment révélé combien les sources publiées sur Inter-

net permettent de nous suivre pas à pas. Présenté sous le nom de Marc L., le jeune homme n'avait pas prévu que les photos, messages et autres données déposées ici ou là au fil des ans suffiraient à établir la chronique de ses voyages, achats, spectacles, réunions de famille et aventures amoureuses.

« En l'état actuel du droit, vous n'avez aucune garantie »

**Alex Türk**  
président de la CNIL

Les utilisateurs des réseaux sociaux sont incités à donner le maximum d'informations personnelles – adresse, numéro de portable, âge, sexe, parcours scolaire, préférences sexuelles, religion, opinions politiques. Une mine de données exploitable par les publicitaires (principale source de valorisation des plateformes communautaires), mais aussi par les services de police et les cyber-bandits de tous ordres.

Les internautes se disent souvent conscients du danger... sans pour autant s'en protéger. 90 % des Britanniques souhaitent des règles plus contraignantes sur la protection des données numériques, indique un sondage. Un autre montre qu'en Allemagne, où la surveillance policière des communications électroniques a été renforcée, cette mesure a dissuadé 52 % des citoyens d'utiliser le téléphone ou le mail pour des échanges confidentiels.

Selon une étude autrichienne, menée par le groupe de recherche eTheory (université de Salzbourg) auprès de 674 étudiants utilisateurs de sites sociaux, 56 % d'entre eux estiment qu'il existe un risque de surveillance économique et politique de leurs données personnelles, et 82 % admettent ne pas avoir de connaissances sûres quant à l'usage possible de ces données... Mais les avantages des réseaux sociaux, telle la continuité du contact avec les proches, restent pour eux prioritaires.

« En l'absence de standards juridiques internationaux, la dernière mesure prise par Facebook ne fait que confirmer ce que nous nous

échinons à dire aux jeunes : en l'état actuel du droit, vous n'avez aucune garantie. Si vous allez sur un site de réseau social, c'est à vous de maîtriser l'information que vous y mettez », commente Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Président du G29, le groupe qui réunit à Bruxelles les 27 « CNIL » européennes, M. Türk précise que celui-ci devrait « d'ici l'été » émettre une recommanda-

**De plus en plus de visiteurs**

**Fréquentation En décembre 2008, les réseaux sociaux (Facebook, MySpace, etc.) ont attiré les trois quarts des internautes européens, soit 211 millions de personnes âgées de 15 ans et plus (sur 282,7 millions), selon les chiffres publiés le 17 février par com-Score, un des leaders mondiaux de la mesure d'audience d'Internet.**

**France Plus de 21,7 millions d'internautes ont visité un réseau social en décembre 2008, soit une hausse de 45 % par rapport à l'année précédente.**

tion sur les réseaux sociaux. En avril 2008, le G29 avait rendu un avis relatif aux moteurs de recherche (pour la plupart établis hors des frontières de l'Union), leur demandant de réduire la durée de conservation des données de leurs utilisateurs. En septembre, Google a accepté de réduire cette durée de 18 à 9 mois, suivi en décembre par Microsoft (6 mois) et Yahoo (3 mois).

Au-delà des intérêts économiques, la question de la protection des données privées ne suscite pas la même inquiétude selon les régions du monde. Aux deux extrêmes : l'Europe, très attentive au problème, et l'Asie, pour laquelle le sujet n'est pas prioritaire (on compte, en Chine, 290 millions d'internautes, dont 50 millions de blogueurs). Au centre : les Etats-Unis, siège des principaux réseaux sociaux, où 35 % des adultes et 65 % des adolescents ont désormais un profil sur l'un ou plusieurs de ces sites. La protection de son intimité sur Internet y est considérée comme relevant avant tout de la responsabilité individuelle. ■

**Catherine Vincent**